

Preuve de résidence au Québec de votre parent ou répondant

Veillez soumettre l'un de ces documents (doit être au nom de votre parent ou répondant) :

- Une copie du relevé d'impôts fonciers
- Une copie du relevé de taxes scolaires
- Une copie du bail d'un appartement en location (Vous devez fournir le formulaire de bail complète la Régie du logement)
- Si le bail a expiré; une copie du bail expiré et une lettre du propriétaire confirmant le renouvellement du bail.

Bail du Québec
MANDATORY FORM OF THE RÉGIE DU LOGEMENT
LEASE
Spécimen
the lessor
DESCRIPTION AND DESTINATION OF LEASED DWELLING, ACCESSORIES AND DEPENDENCIES
FOLD LINE

ET

Deux pièces de correspondance officielles adressés à la personne devant fournir une preuve de résidence au Québec (votre parent ou répondant), qui lui ont été envoyées durant le trimestre pour lequel vous avez présenté une demande d'admissibilité aux droits de scolarité des résidents du Québec à l'adresse indiquée dans le bail ou le compte de taxes municipales pertinent.

Pièces admissibles* :

- Factures de services publics
- Permis ou correspondance du bureau des véhicules automobiles (SAAQ)
- Correspondance officielle d'un gouvernement municipal, provincial ou fédéral
- Correspondance officielle d'une institution financière
- Correspondance d'un établissement d'enseignement autre que l'Université McGill

* Les correspondances internet (postel) sont acceptées.

Compte de service public
Bell Canada
Sommaire du compte/Account Summary
Spécimen
Éléments clés des pièces postales
Le nom du destinataire de la pièce postale doit être celui qui figure dans les preuves de parenté et de domicile (par ex., bail).
La pièce doit avoir été envoyée à l'adresse qui figure dans le bail.